

Date d'émission 27-nov.-2018

Date de révision 01-mai-2025

Numéro de révision 2

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit****Nom du produit** LITHIUM BCX 85 CELLS AND BATTERIES**Synonymes** Lithium/chlorure de brome hermétiquement scellé dans des piles et batteries au chlorure de thionyle

Contient Chlorure de thionyle, Lithium

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation recommandée** Aucune information disponible**Utilisations déconseillées** Ne pas court-circuiter ni exposer à des températures supérieures à la température maximale nominale indiquée par le fabricant. Ne pas recharger, surcharger ou écraser une pile ou un bloc de piles. Vérifier que les piles et batteries sont manipulées et stockées en toute sécurité. Prendre connaissance de la totalité de la section 7 avant utilisation**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Fabricant et Fournisseur**Electrochem Solutions
670 Paramount Drive
Raynham, MA 02767
T: 781-830-5800**Pour plus d'informations, contacter****Adresse e-mail** customersupport@electrochemsolutions.com**1.4. Numéro d'appel d'urgence****Numéro d'appel d'urgence** No de téléphone de Chemtrec :+1 703 527-3887 (International) ou
1 800 424-9300 (Amérique du Nord)**Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008****Europe** 112**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Ce produit n'est pas dangereux sous la forme solide fournie Ce produit est un article qui est une batterie scellée et ne nécessite pas de FDS sauf en cas d'événement Les dangers indiqués concernent une batterie éventrée

Toxicité aiguë - Voie orale	Catégorie 4 - (H302)
Toxicité aiguë - Inhalation (poussières/brouillards)	Catégorie 4 - (H332)
Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 1 Sous-catégorie A - (H314)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1 - (H318)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3 - (H335)

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient Chlorure de thionyle, Lithium

Ce produit n'est pas dangereux sous la forme solide fournie Ce produit est un article qui est une batterie scellée et ne nécessite pas de FDS sauf en cas d'éventrement Les dangers indiqués concernent une batterie éventrée



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

Ce produit n'est pas dangereux sous la forme solide fournie Ce produit est un article qui est une batterie scellée et ne nécessite pas de FDS sauf en cas d'éventrement Les dangers indiqués concernent une batterie éventrée

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H332 - Nocif par inhalation

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

EUH014 - Réagit violemment au contact de l'eau

EUH029 - Au contact de l'eau, dégage des gaz toxiques

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage

P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P321 - Traitement spécifique (voir les instructions complémentaires de premier secours sur cette étiquette)

Informations supplémentaires

Ce produit exige des avertissements tactiles en cas de mise à disposition du grand public. Ce produit exige des fermetures non ouvrables par des enfants en cas de mise à disposition du grand public.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

Nom chimique	N° CE	Numéro CAS	% massique	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Numéro d'enregistrement REACH
Composants non dangereux	-	-	47-76	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Chlorure de thionyle	231-748-8	7719-09-7	16-37	Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H332) Skin Corr. 1A (H314)	Aucune donnée disponible

				(EUH029) (EUH014)	
Lithium	231-102-5	7439-93-2	3-5	Skin Corr. 1B (H314) (EUH014) Water-react. 1 (H260)	Aucune donnée disponible

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	Les premiers secours concernent l'événement d'une pile hermétiquement fermée.
Inhalation	EN CAS D'INHALATION : S'il y a difficulté à respirer, transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Contact oculaire	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison.
Contact avec la peau	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
Ingestion	EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. NE PAS faire vomir. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Sensation de brûlure. Toux et/ ou respiration sifflante. Difficultés respiratoires.
------------------	---

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin	Traiter les symptômes.
------------------------	------------------------

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.
Moyens d'extinction appropriés	L'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre un incendie de lithium peut s'avérer inefficace. Cependant, des quantités importantes d'eau peuvent servir à refroidir un incendie de batterie et éteindre les incendies de matières combustibles environnants.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique L'électrolyte dégage du dioxyde de soufre, gaz toxique.

5.3. Conseils aux pompiers

Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Se laver soigneusement après toute manipulation.
Autres informations	Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.
Pour les secouristes	Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.
--	---

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement	Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.
Méthodes de nettoyage	En cas de rejet, vérifier que les équipements de protection individuelle répertoriés en section 8 sont portés. Neutraliser les surfaces contaminées par l'électrolyte avec du bicarbonate de soude ménager, de la chaux sodée ou du bicarbonate de sodium. Transférer la batterie endommagée et les éventuelles matières ayant servi au nettoyage dans un récipient hermétiquement fermé contenant une matière neutralisante comme indiqué ci-avant. Vérifier que le récipient est correctement étiqueté.
Prévention des dangers secondaires	Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques	Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.
---------------------------------------	--

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger	Ne pas écraser, percer, court-circuiter les bornes (+) et (-) de la batterie avec des articles conducteurs (métalliques). Ne pas chauffer directement ni souder. Ne pas jeter dans un feu. Ne pas mélanger des batteries de types et de marques différents. Ne pas mélanger batteries neuves et usagées. Conserver les batteries dans des tiroirs non conducteurs (en plastique). Les piles ou batteries ayant été lâchées par terre ou ayant subi un choc mécanique doivent être mises à l'écart et surveillées pendant environ 5 jours pour identifier un éventuel court-circuit posant un risque d'incendie. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Ne pas respirer les poussières. Ne pas respirer les vapeurs. Utiliser un équipement de protection individuelle.
Remarques générales en matière d'hygiène	Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation

Conserver à température ambiante. Ne pas stocker dans les environnements d'humidité élevée. Ne pas stocker à proximité de matières combustibles. Ne jamais empiler d'objets lourds sur les boîtes de batterie. Conserver les batteries dans leur emballage d'origine jusqu'à l'utilisation et ne pas les exposer à des manipulations superflues ou excessives.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**Mesures de gestion des risques (RMM)**

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Limites d'exposition**

Les limites d'exposition suivantes sont fournies à titre informatif uniquement ; aucune exposition n'est attendue dans les conditions normales d'utilisation ou de stockage.

Nom chimique	Union européenne	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Chlorure de thionyle 7719-09-7	-	STEL: 1 ppm STEL: 4.9 mg/m ³	-	STEL: 1 ppm STEL: 4.9 mg/m ³	-
Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Chlorure de thionyle 7719-09-7	-	Ceiling: 1 ppm	-	Ceiling: 1 ppm Ceiling: 5 mg/m ³	Ceiling: 1 ppm Ceiling: 5 mg/m ³
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Chlorure de thionyle 7719-09-7	-	TWA: 1 ppm TWA: 5 mg/m ³	STEL: 3.6 mg/m ³ TWA: 1.8 mg/m ³	Ceiling: 1 ppm Ceiling: 5 mg/m ³	STEL: 1.0 mg/m ³ STEL: 0.2 ppm

Niveau dérivé sans effet (DNEL)

Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques**

Douches
Rince-oeils
Systèmes de ventilation.

Équipement de protection individuelle**Protection des yeux/du visage**

Aucun requis pour la manipulation normale du produit fini. S'il est nécessaire de manipuler le produit endommagé lorsque l'exposition à l'électrolyte est possible, il est recommandé de porter des lunettes de protection chimique et un écran facial.

Protection des mains

Aucun requis pour la manipulation normale du produit fini. S'il est nécessaire de manipuler le produit endommagé lorsque l'exposition à l'électrolyte est possible, il est recommandé de porter des gants de protection chimique.

Protection de la peau et du corps

Aucun requis pour la manipulation normale du produit fini. S'il est nécessaire de manipuler le produit endommagé lorsque l'exposition à l'électrolyte est possible, il est recommandé de porter un tablier de protection chimique.

Protection respiratoire

Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.

Remarques générales en matière d'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Solide	
Aspect	Aucune information disponible	
Couleur	Aucune information disponible	
Odeur	Aucun(e)	
Seuil olfactif	Aucune information disponible	
Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
pH	N/A	Sans objet sauf en cas d'exposition à un électrolyte
Point de fusion / point de congélation	N/A	Sans objet sauf en cas d'exposition à un électrolyte: Chlorure de thionyle : -104,5 °C
Point / intervalle d'ébullition	N/A	Sans objet sauf en cas d'exposition à un électrolyte: Chlorure de thionyle : 76,11 °C
Point d'éclair	N/A	Sans objet sauf en cas d'exposition à un électrolyte
Taux d'évaporation	N/A	Sans objet sauf en cas d'exposition à un électrolyte
Inflammabilité (solide, gaz)	N/A	Sans objet sauf en cas d'exposition à un électrolyte
Limites d'inflammabilité dans l'air		Sans objet sauf en cas d'exposition à un électrolyte
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	N/A	
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	N/A	
Pression de vapeur	N/A	Sans objet sauf en cas d'exposition à un électrolyte: Chlorure de thionyle : 97 mm Hg à 20 °C
Densité de vapeur	N/A	Sans objet sauf en cas d'exposition à un électrolyte
Densité relative	N/A	Sans objet sauf en cas d'exposition à un électrolyte: Chlorure de thionyle : 1,635
Hydrosolubilité	N/A	Sans objet sauf en cas d'exposition à un électrolyte: Chlorure de thionyle : Se décompose violemment au contact de l'eau
Solubilité(s)	N/A	Sans objet sauf en cas d'exposition à un électrolyte
Coefficient de partage	N/A	Sans objet sauf en cas d'exposition à un électrolyte
Température d'auto-inflammabilité	N/A	Sans objet sauf en cas d'exposition à un électrolyte
Température de décomposition	N/A	Sans objet sauf en cas d'exposition à un électrolyte
Viscosité cinématique	N/A	Sans objet sauf en cas d'exposition à un électrolyte
Viscosité dynamique	N/A	Sans objet sauf en cas d'exposition à un électrolyte: Chlorure de thionyle : environ 0,6 mPas à 25 °C
Propriétés explosives	Sans objet sauf en cas d'exposition à un électrolyte.	
Propriétés comburantes	Sans objet sauf en cas d'exposition à un électrolyte.	
9.2. Autres informations		
Point de ramollissement	Aucune information disponible	
Masse molaire	Aucune information disponible	
Teneur en COV (%)	Sans objet sauf en cas d'exposition à un électrolyte	
Densité de liquide	Aucune information disponible	
Masse volumique apparente	Aucune information disponible	

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Aucune information disponible.
------------	--------------------------------

10.2. Stabilité chimique

Stabilité	Stable dans les conditions normales.
------------------	--------------------------------------

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques	Aucun(e).
---	-----------

Sensibilité aux décharges électrostatiques	Aucun(e).
--	-----------

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation. En cas de fuite ou d'éventrement : l'électrolyte et le lithium réagissent avec l'eau.
---	--

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Chaleur, flammes et étincelles.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles En conditions normales d'utilisation, les batteries ne présentent pas d'incompatibilités. L'électrolyte est incompatible avec : Acides forts. Bases fortes. Agents comburants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Oxydes de lithium. Dioxyde de soufre. Chlorure d'hydrogène. Brome. Chlore.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit Aucune exposition au produit n'est attendue dans des conditions normales d'utilisation. En cas d'exposition à l'électrolyte, les informations toxicologiques suivantes sont fournies :

Inhalation	Nocif par inhalation.
-------------------	-----------------------

Contact oculaire Corrosif pour les yeux et peut provoquer des lésions sévères, y compris la cécité.

Contact avec la peau	Provoque de graves brûlures.
-----------------------------	------------------------------

Ingestion Nocif en cas d'ingestion.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes	Rougeur. Brûlure. Risque de cécité. Toux et/ ou respiration sifflante.
------------------	--

Mesures numériques de toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale)	1,114.90	mg/kg
---------------------	----------	-------

ETAmél	3.34 mg/l
--------	-----------

(inhalation-poussières/brouillard
)

Toxicité aiguë inconnue 17.5% du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue.

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Chlorure de thionyle	= 270 mg/kg (Rat)		= 500 ppm (Rat) 1 h

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée	Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque des brûlures.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Classification d'après les données disponibles pour les composants. Risque de lésions oculaires graves. Provoque des brûlures.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Aucune information disponible.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Aucune information disponible.
Cancérogénicité	Aucune information disponible.
Toxicité pour la reproduction	Aucune information disponible.
STOT - exposition unique	Peut irriter les voies respiratoires.
STOT - exposition répétée	Aucune information disponible.
Danger par aspiration	Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité Éviter tout déversement dans les cours d'eau, les nappes phréatiques ou tout milieu environnemental. Effets nocifs par modification du pH attendus.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Pour le chlorure de thionyle : N'est pas bioaccumulable.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB .

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Chlorure de thionyle	L'évaluation PBT ne s'applique pas
Lithium	L'évaluation PBT ne s'applique pas

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés	Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.
Emballages contaminés	Ne pas réutiliser les récipients vides.
Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC/AVV	D'après le Catalogue européen des déchets, les Codes de déchets ne sont pas spécifiques aux produits, mais aux applications. Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Remarque : Les piles au lithium expédiées en tant que « Piles au lithium », « Piles au lithium conditionnées avec un équipement » ou « Piles au lithium contenues dans un équipement » ne peuvent pas être classées comme « Matières dangereuses » lorsqu'elles sont expédiées conformément à la disposition spéciale A45 des Règles sur le transport des matières dangereuses de l'IATA (IATA-DGR) ou la disposition spéciale 188 du Code IMO-IMDG Pour des informations spécifiques relatives au transport de toutes les variantes des piles BCX, consulter la fiche de données sur le produit. Cette dernière peut être envoyée sur simple demande. Contacter le fabricant.

IMDG

14.1 Numéro ONU	UN3090 (si emballé ou avec du matériel, utilisez UN3091)
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	PILES AU LITHIUM MÉTAL
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
Description	UN3090, PILES AU LITHIUM MÉTAL, 9
14.5 Polluant marin	Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	188, 230, 310, 376, 377, 384
N° d'urgence	F-A, S-I
14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Aucune information disponible

RID

14.1 Numéro ONU	UN3090 (si emballé ou avec du matériel, utilisez UN3091)
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	PILES AU LITHIUM MÉTAL
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9

Étiquettes	9A
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
Description	UN3090, PILES AU LITHIUM MÉTAL, 9 (A)
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)
Code de classification	M4

ADR

14.1 Numéro ONU	UN3090 (si emballé ou avec du matériel, utilisez UN3091)
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	PILES AU LITHIUM MÉTAL
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
Étiquettes	9A
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
Description	UN3090, PILES AU LITHIUM MÉTAL, 9 (A)
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	188, 230, 310, 377 636,
Code de classification	M4
Code de restriction en tunnel	(E)

IATA

14.1 Numéro ONU	UN3090 (si emballé ou avec du matériel, utilisez UN3091)
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	PILES AU LITHIUM MÉTAL
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
Description	UN3090, PILES AU LITHIUM MÉTAL, 9
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)
Code ERG	9FZ

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Union européenne**

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Polluants organiques persistants

Sans objet

Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)

O1 - Substances ou mélanges dotés de la mention de danger EUH014

O3 - Substances ou mélanges dotés de la mention de danger EUH029

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Sans objet**Inventaires internationaux**

TSCA	Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
DSL/NDL	Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
EINECS/ELINCS	Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
ENCS	Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
IECSC	Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
KECL	Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
PICCS	Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
AICS (Australie)	Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

Légende :**TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire**DSL/NDL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles**IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes**KECL** - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées**PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques**AICS** - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)**15.2. Évaluation de la sécurité chimique****Rapport sur la sécurité chimique** Aucune information disponible**RUBRIQUE 16: Autres informations****Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité****Texte intégral des mentions H citées dans la section 3**

EUH014 - Réagit violemment au contact de l'eau

EUH029 - Au contact de l'eau, dégage des gaz toxiques

H260 - Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables qui peuvent s'enflammer spontanément

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H332 - Nocif par inhalation

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme, États-Unis)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de

l'environnement des États-Unis)
EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV
Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)
Base de données sur les substances dangereuses
International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)
Classification SGH, Japon
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)
National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)
NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)
CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)
Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité
Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV
Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation
RTECS (Registre des effets toxiques des substances chimiques des États-Unis)
Organisation mondiale de la santé

Date d'émission 27-nov.-2018

Date de révision 01-mai-2025

Remarque sur la révision Commercialisation initiale.

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité